

Publication d'informations relatives aux produits financiers sur les sites Web

Causeway Global Systematic UCITS Fund

Identifiant d'entité juridique : 254900EHOSF5Z8EDKM39

Date de révision : Septembre 2026

Résumé

Le Fonds promeut la caractéristique environnementale d'atténuation du changement climatique, mais ne vise aucun objectif d'investissement durable, n'utilise aucun indice de référence afin d'atteindre cette caractéristique et ne réalise aucun investissement durable.

Le Fonds entend promouvoir l'atténuation du changement climatique au moyen d'indicateurs quantitatifs de durabilité présentant un profil plus favorable à cette atténuation que celui de l'indice MSCI ACWI, qui sert d'indice de référence au Fonds (l'« Indice »). Pour ce faire, le Fonds prend en compte les éléments suivants :

- le profil actuel des émissions, correspondant à l'intensité carbone moyenne pondérée actuelle du Fonds, calculée sur la base des émissions de Scope 1 et 2 (« WACI ») ;
- le profil récent des émissions, à savoir la WACI moyenne mobile sur un an du Fonds (l'« A-WACI »), comme décrit ci-après ;
- les scores ESG établis par des tiers.

En utilisant de manière continue les données d'intensité carbone comme l'un des éléments du modèle quantitatif de sélection de titres du Gestionnaire d'investissement, une société affichant une faible intensité carbone par rapport à son secteur se voit attribuer, toutes choses égales par ailleurs, un score de sélection plus élevé qu'une société affichant une intensité carbone plus élevée. Le portefeuille du Fonds est ainsi constamment orienté vers des sociétés dont l'intensité carbone est inférieure à celle de l'Indice, ce qui contribue à promouvoir la caractéristique environnementale déclarée d'atténuation du changement climatique.

À chaque Date de mesure définie ci-après, le Fonds s'efforce de maintenir l'un des critères suivants : une WACI au moins 5 % inférieure à celle de l'Indice, une A-WACI au moins 5 % inférieure à celle de l'Indice ou un score ESG supérieur à celui de l'Indice.

Au moins 80 % des actifs du Fonds seront investis d'une manière compatible avec la caractéristique promue. L'évaluation de la bonne gouvernance des participations du Fonds repose sur des scores exclusifs de gouvernance d'entreprise élaborés à partir d'analyses exclusives et de données de tiers.

Bien que l'atteinte de la caractéristique promue fasse l'objet d'une vérification trimestrielle à chaque Date de mesure, le Fonds promeut en permanence la caractéristique environnementale d'atténuation du changement climatique au moyen de l'intégration contraignante des données relatives à l'intensité carbone dans le modèle quantitatif de sélection de titres du Gestionnaire d'investissement. Appliqué de façon continue à la construction et au rééquilibrage du portefeuille du Fonds, ce modèle conduit à privilégier à tout moment des sociétés dont l'intensité carbone est inférieure à celle de l'Indice.

Tout défaut d'atteinte d'au moins l'un des critères quantitatifs obligatoires à une Date de mesure sera réputé constituer un manquement à la présente méthodologie. En cas de manquement de cette nature, le Gestionnaire d'investissement prendra sans délai toutes les mesures requises pour enquêter sur ce manquement, y remédier et rétablir la conformité avec au moins l'un des critères quantitatifs obligatoires dès que possible après la Date de mesure concernée. Le Gestionnaire d'investissement s'attend à ce que la plupart des manquements puissent être corrigés rapidement grâce au rééquilibrage régulier du portefeuille et veillera à ce que tout manquement soit corrigé dans un délai d'un mois après le manquement concerné.

Le Fonds est géré de manière quantitative et s'appuie sur différentes caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance dans son modèle quantitatif de sélection des valeurs mobilières, en complément d'autres critères d'investissement pertinents, notamment la valorisation, la croissance bénéficiaire, la qualité, le sentiment de marché, les facteurs techniques et les événements d'entreprise, comme indiqué plus en détail ci-après. Actuellement, les catégories de facteurs liées à l'évaluation et au sentiment obtiennent les pondérations globales les plus élevées au sein du modèle. Les facteurs et leur pondération peuvent évoluer au fil du temps, à mesure que le modèle est révisé et mis à jour, ou si la classification d'une action change. En parallèle de cette recherche quantitative, les analystes de recherche fondamentale du Gestionnaire d'investissement examinent les résultats quantitatifs pour tenter d'identifier et de traiter des problématiques spécifiques telles que les fusions et acquisitions ou changements de direction à venir, qui peuvent ne pas être prises en compte par le modèle quantitatif.

Le Fonds s'appuie sur les données d'intensité carbone de S&P Global Trucost et sur les scores ESG produits par le modèle exclusif d'estimation ESG de MSCI, lequel attribue un score aux sociétés en fonction de leurs caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Le Gestionnaire d'investissement détermine l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) d'un portefeuille à partir de l'intensité des émissions la plus récente disponible pour chaque société et des pondérations du portefeuille à la Date de mesure, telle que définie ci-après. Le Gestionnaire d'investissement détermine le score ESG moyen pondéré d'un portefeuille à partir du dernier score ESG disponible pour chaque société et des pondérations du portefeuille à la Date de mesure. Les mesures des émissions et des facteurs ESG ainsi que les modèles d'estimation des fournisseurs de données comportent des limitations méthodologiques inhérentes, comme détaillé ci-après. Le Gestionnaire d'investissement applique un processus de diligence raisonnable fondé sur une série de contrôles et de vérifications visant à surveiller la fiabilité et l'intégrité de ses modèles quantitatifs et des données utilisées. Ces contrôles et vérifications ont pour objet de contrôler l'intégrité des données en repérant les données d'entrée absentes ou inexactes utilisées dans le modèle quantitatif.

La stratégie d'investissement du Fonds, fondée sur une approche quantitative, ne prévoit aucun engagement auprès des entreprises. Comme indiqué ci-dessus, le Fonds n'utilise pas d'indice de référence dans le but d'atteindre la caractéristique promue.

Des informations complémentaires sont disponibles dans la publication d'informations complète.

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut la caractéristique environnementale d'atténuation du changement climatique, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Fonds vise à promouvoir l'atténuation du changement climatique en maintenant des indicateurs de durabilité quantitatifs plus favorables à cette atténuation que ceux de l'Indice du Fonds. Pour ce faire, le Fonds prend en compte les éléments suivants :

- le profil actuel des émissions, correspondant à la WACI actuelle du Fonds fondée sur les émissions de Scope 1 et 2 ;
- le profil récent des émissions, correspondant à l'A-WACI moyenne mobile sur un an du Fonds, telle que décrite ci-après ;
- les scores ESG établis par des tiers.

En intégrant de manière continue les données relatives à l'intensité carbone dans le modèle de sélection quantitative des actions utilisé par le Gestionnaire d'investissement, le portefeuille du Fonds est orienté en permanence vers les entreprises présentant une intensité carbone plus faible par rapport à l'Indice, ce qui contribue à promouvoir la caractéristique environnementale déclarée d'atténuation du changement climatique.

À chaque Date de mesure définie ci-après, le Fonds s'efforce de maintenir l'un des critères suivants : une WACI au moins 5 % inférieure à celle de l'Indice, une A-WACI au moins 5 % inférieure à celle de l'Indice ou un score ESG supérieur à celui de l'Indice.

Stratégie d'investissement

Le Fonds est géré activement par rapport à un indice de référence, à savoir l'Indice. L'indice de référence est utilisé aux fins de certaines contraintes spécifiques à des pays, telles que décrites ci-après, mais le Fonds ne suit pas l'Indice, et les participations qu'il détient seront différentes de celles de l'indice de référence.

Le Fonds investira généralement dans des titres de participation émis par des entreprises situées sur des marchés développés et émergents. En règle générale, les investissements comprendront des actions ordinaires, des actions privilégiées et de préférence, des entités à intérêts variables (« VIE »), différents types de certificats de dépôt, dont des certificats de dépôt américains (« ADR »), des certificats internationaux de dépôt (« GDR »), des certificats européens de dépôt (« EDR ») et des certificats suédois de dépôt (« SDR »), ainsi que des REIT et des ETF. Le Fonds ne peut investir dans des VIE que dans le cas de sociétés opérationnelles établies en Chine, via des certificats de dépôt et des actions H cotées ou négociées sur un Marché reconnu, dans la limite de 15 % de sa Valeur nette d'inventaire. Les investissements dans des REIT seront limités à 15 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds. Le Gestionnaire d'investissement privilégie les actions ordinaires, mais peut avoir recours aux autres types de titres mentionnés ci-dessus lorsqu'ils offrent, par exemple, une liquidité accrue, lorsque les actions

ordinaires ne sont pas accessibles au Fonds sur un marché local ou lorsque le rendement des actions privilégiées ou de préférence est jugé attractif. Habituellement, moins de 10 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds seront investis dans des ETF, étant entendu que l'exposition aux ETF ne pourra excéder 15 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Fonds n'investira pas dans des ETF américains.

Lorsqu'il investit les actifs du Fonds, le Gestionnaire d'investissement utilise une approche quantitative pour acheter et vendre des titres. Comme expliqué plus en détail ci-après, le modèle informatique exclusif du Gestionnaire d'investissement analyse, pour sélectionner les titres, des facteurs liés aux scores environnementaux (« E »), sociaux (« S ») et de gouvernance d'entreprise (« G ») (collectivement appelés « score ESG »), à la valorisation et au sentiment du marché (par exemple, les révisions des estimations de bénéfices ou les rendements annoncés après la publication des résultats et l'analyse du sentiment dans les transcriptions des conférences téléphoniques à l'aide de techniques de traitement du langage naturel et d'apprentissage automatique), des indicateurs techniques (comme la dynamique des prix ajustée au risque et la dynamique des pairs/réseaux, mesurées sur différents horizons temporels), la croissance à long terme, la qualité et les événements d'entreprise. La dynamique des pairs/réseaux mesure la moyenne pondérée de la dynamique ajustée en fonction du risque au sein de groupes de pairs formés sur la base des relations entre concurrents, des relations entre fournisseurs/clients, des chevauchements de classification sectorielle et de l'analyse de similitudes basée sur le traitement du langage naturel des transcriptions des conférences téléphoniques des entreprises en portefeuille. Les techniques de traitement du langage naturel et d'apprentissage automatique décrites ci-dessus constituent l'un des éléments d'entrée du modèle quantitatif utilisé par le Gestionnaire d'investissement. Les gérants de portefeuille ont toute latitude pour ignorer ou rejeter toute recommandation d'investissement générée par le modèle quantitatif.

Actuellement, les catégories de facteurs liées à l'évaluation et au sentiment obtiennent les pondérations globales les plus élevées au sein du modèle. Pour chaque action, la pondération relative attribuée aux facteurs (hors ESG) varie en fonction de sa classification (par exemple, valeur, croissance, dynamique ou autres classifications). Les pondérations relatives de ces facteurs sont parfois désignées sous le terme « pondérations contextuelles ». Les facteurs et leur pondération peuvent évoluer au fil du temps, à mesure que le modèle est révisé et mis à jour, ou si la classification d'une action change. En parallèle de cette recherche quantitative, les analystes de recherche fondamentale du Gestionnaire d'investissement examinent les résultats quantitatifs pour tenter d'identifier et de traiter des problématiques spécifiques telles que les fusions et acquisitions ou changements de direction à venir, qui peuvent ne pas être prises en compte par le modèle quantitatif.

Le modèle informatique exclusif est utilisé à chaque étape du processus de sélection des investissements, mais les résultats qu'il produit ne conduisent pas automatiquement à des décisions d'investissement pour le Fonds. Les gérants de portefeuille du Gestionnaire d'investissement évaluent les résultats du modèle, prennent en considération les analyses de la recherche fondamentale mentionnées ci-dessus et demeurent responsables de la transmission des instructions de négociation pour le Fonds. Par conséquent, le modèle

n'est qu'un outil intégré au processus décisionnel du Gestionnaire d'investissement et ne remplace pas le jugement de ce dernier.

Pour déterminer le score ESG d'une entreprise, le Gestionnaire d'investissement utilise une méthodologie de notation de la durabilité qui lui est propre. Cette méthodologie combine des facteurs et des pondérations de durabilité spécifiques au Gestionnaire d'investissement, ainsi que des données ESG provenant de sources externes, au moment de l'achat. Le score ESG a pour objectif d'évaluer les caractéristiques de durabilité significatives à long terme d'une entreprise, ainsi que ses performances globales en matière de durabilité dans son secteur d'activité, et son potentiel à contribuer à la performance des investissements. Le Gestionnaire d'investissement estime que les risques et les opportunités en matière de durabilité peuvent varier selon les secteurs et les entreprises. Il identifie les enjeux de durabilité qu'il juge les plus pertinents pour la performance des investissements. Le Gestionnaire d'investissement attribue des pondérations E, S et G aux entreprises, dont les pondérations E et S sont basées sur l'importance de ces enjeux pour le secteur d'activité de l'entreprise, tandis que les pondérations G sont identiques pour tous les secteurs, car le Gestionnaire d'investissement estime que le critère G s'applique de manière uniforme à toutes les entreprises. Le score ESG s'appuie sur des données provenant de diverses sources. Actuellement, la catégorie du facteur G est celle qui obtient la pondération la plus élevée au sein du modèle, suivie de la catégorie du facteur E, puis de celle du facteur S. Les facteurs et leurs pondérations peuvent évoluer au fil du temps, à mesure que le modèle est révisé et mis à jour. Les sociétés en portefeuille individuelles peuvent avoir des scores E, S, G ou ESG globaux inférieurs à la moyenne.

Lorsque le Fonds investit dans un pays, le pourcentage de l'actif total du Fonds attribuable à ce pays ne devrait pas être supérieur à la pondération de ce pays dans l'indice de référence du Fonds, l'Indice, rehaussée de 5 points de pourcentage (10 points de pourcentage pour les États-Unis), ou inférieur à la pondération de ce pays dans l'Indice, diminuée de 5 points de pourcentage (10 points de pourcentage pour les États-Unis). Le Fonds n'est pas tenu d'investir dans chaque pays inclus dans l'Indice. À la discrétion du Gestionnaire d'investissement, le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif total dans des entreprises situées sur des marchés non couverts par l'Indice. Le Fonds détermine où une société est située en se référant à un ou plusieurs des critères suivants : sa cotation boursière ; son lieu d'enregistrement, d'organisation ou de constitution ; le lieu de son siège social ; sa classification pays MSCI ; le lieu où elle tire au moins 50 % de ses revenus ou de ses bénéfices des biens produits ou vendus, des investissements effectués ou des services fournis ; ou le lieu où se situent au moins 50 % de ses actifs.

Le Fonds peut investir dans des sociétés de toute capitalisation boursière. Le Fonds peut investir dans une multitude de secteurs d'activité.

L'exposition du Fonds aux VIE ne pourra résulter que d'investissements dans des certificats de dépôt et des actions H admis à la cote ou négociés sur un Marché reconnu. Le Fonds peut consacrer au maximum 10 % de son actif total à des Actions A chinoises, c'est-à-dire des actions de sociétés chinoises libellées en renminbi (RMB) et cotées à Shanghai ou à Shenzhen (les « Actions A chinoises »), accessibles via le Shanghai-Hong Kong Stock Connect ou le Shenzhen-Hong Kong Stock Connect (ensemble, « Stock Connect »).

Grâce au processus d'investissement décrit ci-dessus, le Fonds vise à promouvoir l'atténuation du changement climatique en maintenant des indicateurs de durabilité quantitatifs plus favorables à cette atténuation que ceux de l'Indice du Fonds. Pour ce faire, le Fonds prend en compte les éléments suivants :

- le profil actuel des émissions, correspondant à l'intensité carbone moyenne pondérée actuelle du Fonds, calculée sur la base des émissions de Scope 1 et 2 (« WACI ») ;
- le profil récent des émissions, à savoir la WACI moyenne mobile sur un an du Fonds (l'« A-WACI »), comme décrit ci-après ;
- les scores ESG établis par des tiers.

En intégrant de manière continue les données relatives à l'intensité carbone dans le modèle de sélection quantitative des actions utilisé par le Gestionnaire d'investissement, le portefeuille du Fonds est orienté en permanence vers les entreprises présentant une intensité carbone plus faible par rapport à l'Indice, ce qui contribue à promouvoir la caractéristique environnementale déclarée d'atténuation du changement climatique.

À chaque Date de mesure définie ci-après, le Fonds s'efforce de maintenir l'un des critères suivants : une WACI au moins 5 % inférieure à celle de l'Indice, une A-WACI au moins 5 % inférieure à celle de l'Indice ou un score ESG supérieur à celui de l'Indice.

L'évaluation de la bonne gouvernance repose sur des critères de gouvernance d'entreprise exclusifs destinés à repérer les risques de gouvernance présentant une importance financière et susceptibles d'avoir un effet négatif significatif cumulé sur la performance financière des sociétés en portefeuille pendant l'horizon d'investissement du Fonds. La gouvernance est évaluée en tenant compte de critères propres aux sociétés détenues en portefeuille, tels que l'efficacité de l'allocation du capital, les caractéristiques du conseil d'administration et l'alignement des rémunérations des dirigeants, ainsi que de critères propres aux pays, notamment la protection des actionnaires et la solidité institutionnelle. Cette évaluation s'appuie sur des données internes ainsi que sur des données externes.

Proportion d'investissements

Au moins 80 % des actifs totaux du Fonds seront utilisés pour atteindre la caractéristique promue.

Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales

Afin de contrôler les indicateurs associés à la caractéristique environnementale promue par le Fonds, le Gestionnaire d'investissement recourt à ses processus internes et à des sources de données de tiers.

Après le début de chaque trimestre civil (la « Date de mesure »), le Fonds déterminera les éléments suivants : (i) la WACI des positions détenues à cette date, établie à partir des dernières données disponibles relatives à l'intensité des émissions fournies par les fournisseurs de données du Fonds ; (ii) l'A-WACI du Fonds pour les quatre Dates de mesure antérieures ; et (iii) le score ESG du Fonds pour les positions en portefeuille à cette date. Les trois indicateurs de durabilité feront également l'objet d'un calcul pour l'Indice. Le Fonds est réputé atteindre l'objectif de promotion de la caractéristique environnementale d'atténuation du changement climatique lorsqu'il satisfait, à chaque Date de mesure, à

au moins l'un des critères quantitatifs obligatoires ci-dessous : (a) maintenir une WACI inférieure d'au moins 5 % à la WACI de l'Indice ; ou (b) maintenir une A-WACI inférieure d'au moins 5 % à l'A-WACI de l'Indice ; ou (c) maintenir un score ESG supérieur au score ESG de l'Indice. Bien que l'atteinte de la caractéristique promue fasse l'objet d'une vérification trimestrielle à chaque Date de mesure, le Fonds promeut en permanence la caractéristique environnementale d'atténuation du changement climatique au moyen de l'intégration contraignante des données relatives à l'intensité carbone dans le modèle quantitatif de sélection de titres du Gestionnaire d'investissement. Appliqué de façon continue à la construction et au rééquilibrage du portefeuille du Fonds, ce modèle conduit à privilégier à tout moment des sociétés dont l'intensité carbone est inférieure à celle de l'Indice.

Tout défaut d'atteinte d'au moins l'un des critères quantitatifs obligatoires à une Date de mesure sera réputé constituer un manquement à la présente méthodologie. En cas de manquement de cette nature, le Gestionnaire d'investissement prendra sans délai toutes les mesures requises pour enquêter sur ce manquement, y remédier et rétablir la conformité avec au moins l'un des critères quantitatifs obligatoires dès que possible après la Date de mesure concernée. Le Gestionnaire d'investissement s'attend à ce que la plupart des manquements puissent être corrigés rapidement grâce au rééquilibrage régulier du portefeuille et veillera à ce que tout manquement soit corrigé dans un délai d'un mois après le manquement concerné.

Le Gestionnaire d'investissement considère que la probabilité d'un manquement est très faible, puisque les données d'intensité carbone sont intégrées en continu dans le modèle quantitatif de sélection de titres du Fonds. Le Gestionnaire d'investissement contrôle également en continu la position relative du Fonds par rapport à l'Indice, afin de repérer rapidement toute divergence potentielle et de pouvoir prendre des mesures préventives avant la Date de mesure suivante.

Méthodologies pour les caractéristiques environnementales ou sociales

La méthodologie décrite ci-après est appliquée dans le cadre de la stratégie d'investissement :

Après la Date de mesure, le Fonds procédera au calcul des éléments suivants : (i) la WACI des positions détenues à cette date, établie à partir des dernières données disponibles relatives à l'intensité des émissions fournies par les fournisseurs de données du Fonds ; (ii) l'A-WACI du Fonds pour les quatre Dates de mesure antérieures ; et (iii) le score ESG du Fonds pour les positions en portefeuille à cette date. Les trois indicateurs de durabilité feront également l'objet d'un calcul pour l'Indice.

Le Fonds est réputé atteindre l'objectif de promotion de la caractéristique environnementale d'atténuation du changement climatique lorsqu'il satisfait, à chaque Date de mesure, à au moins l'un des critères quantitatifs obligatoires ci-dessous : (a) maintenir une WACI inférieure d'au moins 5 % à la WACI de l'Indice ; ou (b) maintenir une A-WACI inférieure d'au moins 5 % à l'A-WACI de l'Indice ; ou (c) maintenir un score ESG supérieur au score ESG de l'Indice. Bien que l'atteinte de la caractéristique promue fasse l'objet d'une vérification trimestrielle à chaque Date de mesure, le Fonds promeut en permanence la caractéristique environnementale d'atténuation du changement climatique au moyen de l'intégration contraignante des données relatives à l'intensité carbone dans le modèle quantitatif de sélection de titres du Gestionnaire d'investissement. Appliqué de façon continue à la construction et au rééquilibrage du portefeuille du Fonds, ce modèle conduit à privilégier à tout moment des sociétés dont l'intensité carbone est inférieure à celle de l'Indice.

Tout défaut d'atteinte d'au moins l'un des critères quantitatifs obligatoires à une Date de mesure sera réputé constituer un manquement à la présente méthodologie. En cas de manquement de cette nature, le Gestionnaire d'investissement prendra sans délai toutes les mesures requises pour enquêter sur ce manquement, y remédier et rétablir la conformité avec au moins l'un des critères quantitatifs obligatoires dès que possible après la Date de mesure concernée. Le Gestionnaire d'investissement s'attend à ce que la plupart des manquements puissent être corrigés rapidement grâce au rééquilibrage régulier du portefeuille et veillera à ce que tout manquement soit corrigé dans un délai d'un mois après le manquement concerné.

Sources et traitement des données

Les données d'émissions de carbone de Scope 1 et 2 utilisées par le Gestionnaire d'investissement proviennent de S&P Global Trucost. Trucost recourt aux données publiées par les entreprises ainsi qu'à son propre modèle économique afin de rendre compte des émissions déclarées ou estimées. L'intensité carbone publiée par Trucost est calculée à partir des émissions en tonnes rapportées au chiffre d'affaires des entreprises exprimé en millions de dollars américains. Le Gestionnaire d'investissement s'appuie sur les données fournies par Trucost et n'effectue aucune estimation propre des émissions des entreprises. Les émissions de Scope 1 et 2 sont celles définies par le Protocole sur les gaz à effet de serre. Le Gestionnaire d'investissement détermine l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) d'un portefeuille à partir de l'intensité des émissions la plus récente disponible pour chaque société et des pondérations du portefeuille à la Date de mesure.

Le Gestionnaire d'investissement utilise les scores ESG provenant de MSCI et issus du modèle exclusif d'estimation ESG de MSCI, lequel attribue un score aux sociétés en fonction de leurs caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Le Gestionnaire d'investissement détermine le score ESG moyen pondéré d'un portefeuille à partir du dernier score ESG disponible pour chaque société et des pondérations du portefeuille à la Date de mesure.

Les pondérations du portefeuille du Fonds utilisées par le Gestionnaire d'investissement proviennent de son système opérationnel interne, tandis que les pondérations de l'indice MSCI ACWI sont fournies par MSCI à la Date de mesure.

Une Date de mesure survient après le commencement de chaque trimestre civil, dès la première date à laquelle les systèmes du Gestionnaire d'investissement indiquent les pondérations définitives du portefeuille pour la fin du trimestre. À la Date de mesure, le Gestionnaire d'investissement procède au calcul de la WACI, de l'A-WACI et des scores ESG du Fonds et de l'indice MSCI ACWI, tels que décrits plus haut, afin de s'assurer du respect de l'un des Engagements contraignants exposés précédemment.

Limites des méthodologies et des données

Lors de l'évaluation d'un investissement, le Gestionnaire d'investissement s'appuie sur des informations et des données provenant de sources tierces, qui peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles. Cela pourrait compromettre l'analyse des enjeux de durabilité liés à un investissement spécifique. De plus, l'intensité actuelle des émissions de carbone et le score ESG d'une société peuvent être ou non représentatifs de son profil futur en matière d'émissions de carbone et de caractéristiques ESG. En raison des limites méthodologiques inhérentes à l'évaluation des émissions de carbone et des facteurs ESG, les

données estimées par les fournisseurs de données au moyen de modèles exclusifs ainsi que celles communiquées par les entreprises peuvent ne pas être parfaitement exactes. Même si aucun ensemble de données n'est exempt de limites, le Gestionnaire d'investissement considère que les données limitées ou erronées ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence importante sur la capacité du Fonds à promouvoir l'atténuation du changement climatique. Cette appréciation tient compte des procédures de diligence raisonnable décrites ci-après, d'un univers d'investissement constitué de sociétés cotées présentant une liquidité suffisante et une couverture de recherche permettant généralement d'assurer la disponibilité des données, ainsi que du nombre significatif de participations du Fonds, lequel implique que des limitations de données devraient toucher plusieurs positions différentes avant que moins de 80 % des actifs ne soient correctement alignés.

Diligence raisonnable

Lorsqu'il investit les actifs du Fonds, le Gestionnaire d'investissement utilise une approche quantitative pour acheter et vendre des titres. Comme expliqué plus en détail ci-après, le modèle informatique exclusif du Gestionnaire d'investissement analyse, pour sélectionner les titres, des facteurs liés aux scores environnementaux (« E »), sociaux (« S ») et de gouvernance d'entreprise (« G ») (collectivement appelés « score ESG »), à la valorisation et au sentiment du marché (par exemple, les révisions des estimations de bénéfices ou les rendements annoncés après la publication des résultats et l'analyse du sentiment dans les transcriptions des conférences téléphoniques à l'aide de techniques de traitement du langage naturel et d'apprentissage automatique), des indicateurs techniques (comme la dynamique des prix ajustée au risque et la dynamique des pairs/réseaux, mesurées sur différents horizons temporels), la croissance à long terme, la qualité et les événements d'entreprise. La dynamique des pairs/réseaux mesure la moyenne pondérée de la dynamique ajustée en fonction du risque au sein de groupes de pairs formés sur la base des relations entre concurrents, des relations entre fournisseurs/clients, des chevauchements de classification sectorielle et de l'analyse de similitudes basée sur le traitement du langage naturel des transcriptions des conférences téléphoniques des entreprises en portefeuille. Les techniques de traitement du langage naturel et d'apprentissage automatique décrites ci-dessus constituent l'un des éléments d'entrée du modèle quantitatif utilisé par le Gestionnaire d'investissement. Les gérants de portefeuille ont toute latitude pour ignorer ou rejeter toute recommandation d'investissement générée par le modèle quantitatif.

Actuellement, les catégories de facteurs liées à l'évaluation et au sentiment obtiennent les pondérations globales les plus élevées au sein du modèle. Pour chaque action, la pondération relative attribuée aux facteurs (hors ESG) varie en fonction de sa classification (par exemple, valeur, croissance, dynamique ou autres classifications). Les pondérations relatives de ces facteurs sont parfois désignées sous le terme « pondérations contextuelles ». Les facteurs et leur pondération peuvent évoluer au fil du temps, à mesure que le modèle est révisé et mis à jour, ou si la classification d'une action change. En parallèle de cette recherche quantitative, les analystes de recherche fondamentale du Gestionnaire d'investissement examinent les résultats quantitatifs pour tenter d'identifier et de traiter des problématiques spécifiques telles que les fusions et acquisitions ou changements de direction à venir, qui peuvent ne pas être prises en compte par le modèle quantitatif.

Le modèle informatique exclusif est utilisé à chaque étape du processus de sélection des investissements, mais les résultats qu'il produit ne conduisent pas automatiquement à des décisions d'investissement pour le Fonds. Les gérants de portefeuille du Gestionnaire d'investissement évaluent les résultats du modèle, prennent en considération les analyses de la recherche fondamentale mentionnées ci-dessus et demeurent responsables de la transmission des instructions de négociation pour le Fonds. Par conséquent, le modèle n'est qu'un outil intégré au processus décisionnel du Gestionnaire d'investissement et ne remplace pas le jugement de ce dernier. Pour confirmer les données utilisées dans le cadre du processus quantitatif décrit ci-dessus, le Gestionnaire d'investissement s'appuie sur diverses ressources de données afin d'assurer le suivi de la validité et de l'intégrité de ses modèles quantitatifs et de leurs données d'entrée. Le Gestionnaire d'investissement procède quotidiennement à des contrôles de cohérence des données brutes et dérivées afin de mettre en évidence toute anomalie. L'équipe de recherche quantitative du Gestionnaire d'investissement compare plusieurs sources de données, contrôle les variations de l'alpha sur des horizons d'une semaine et d'un mois, utilise des techniques de réduction de l'impact des valeurs aberrantes et applique un algorithme de pénalisation des données manquantes. Ces contrôles et vérifications ont pour objet de contrôler l'intégrité des données en repérant les données d'entrée absentes ou inexactes utilisées dans le modèle quantitatif.

Politiques d'engagement

Le Fonds, dont la gestion est quantitative, ne prévoit pas d'activités d'engagement auprès des sociétés en portefeuille dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

Indice de référence désigné

Non applicable. Le Fonds ne désigne pas d'indice de référence pour atteindre la caractéristique environnementale d'atténuation du changement climatique qu'il promeut.